



Travailler à l'étranger en gardant son contrat de travail actuel

Par **taratoto**, le **07/11/2008** à **21:37**

Bonjour,

voici la situation :

J'ai fini mes études il y a un an et travaille donc depuis 1 an.

J'ai un bon emploi avec des conditions intéressantes dans une grande entreprise française.

J'ai des envies de voyage qui me tournent dans la tête depuis un moment.

Je n'ai ni la possibilité financière ni l'envie de partir pour 1 ou 2 ans faire du tourisme mais pour travailler à l'étranger.

Je me suis renseigné sur les possibilités de partir à l'étranger dans mon entreprise mais elles sont presque nulles.

Du coup, je me renseigne sur les possibilités de garder mon contrat de travail actuel tout en partant travailler à l'étranger pour une durée déterminée. J'aimerais partir d'ici 1 ou 2 ans.

Ayant moins de 28 ans, je suis fortement intéressé par le V.I.E. ou un PVT dans un pays éligible.

J'ai vu que les congés que je pourrai demander sont :

_congés sans solde : risqués car non cadrés, termes à négocier avec l'employeur

_congés création d'entreprise : 1 an renouvelable.

Mes questions :

1) Quelles possibilités j'ai au niveau légal pour cumuler ces deux contrats de travail (V.I.E ou PVT + mon contrat actuel) ?

2) Qu'est ce que l'état et l'entreprise attendent en preuve de création d'entreprise ?

voilà, merci beaucoup d'avance pour votre aide !